

DEPARTEMENT
DE LA SEINE SAINT DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité -Fraternité

ARRONDISSEMENT
DE BOBIGNY

COMMUNE DES LILAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 14 décembre 2022

Le nombre de Conseillers
Municipaux en exercice
est de 35

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre à dix-neuf heures.

Le Conseil municipal de la Commune des Lilas, légalement convoqué le huit décembre deux mille vingt-deux, s'est assemblé en salle des Mariages et du Conseil sous la présidence de Lionel BENHAROUS, Maire.

OBJET

EXERCICE 2023 –
OUVERTURE DE
CREDITS AU
BUDGET PRINCIPAL
DE LA VILLE

PRESENTS :

Lionel BENHAROUS, Sander CISINSKI, Madeline DA SILVA, Christophe PAQUIS, Daniel GUIRAUD, Moussou NIANG, Lionel PRIMAULT, Guillaume LAFEUILLE, Valérie LEBAS, Christian LAGRANGE, Arnold BAC, Liliane GAUDUBOIS, Patrick BILLOUET, Patrick CARROUER, Lucie FERRANDON, Lisa YAHIAOUI, Gaëlle GIFFARD, Martin DOUXAMI, Delphine PUPIER, Simon BERNSTEIN, Nancy AGUILERA TORRES, Frédérique SARRE, Hélène BERTOUMIEUX.

formant la majorité des Membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES :

Nathalie BETEMPS par Liliane GAUDUBOIS, Malika DJERBOUA par Patrick BILLOUET, Richard LE PONTOIS par Guillaume LAFEUILLE, Sonia ANGEL par Richard LE PONTOIS, Johanna BERREBI par Christian LAGRANGE, Alice CANABATE par Lionel PRIMAULT, Mathias GOLDBERG par Valérie LEBAS, Vincent DURAND par Frédérique SARRE.

ABSENTS : Jimmy VIVANTE, Bruno ZILBERG, Bénédicte BARBET, Brigitte BERGERON

SECRETAIRE : Martin DOUXAMI

CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2022

OBJET : EXERCICE 2023 – OUVERTURE DE CREDITS AU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

LE CONSEIL,

Sur proposition du Maire,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article 1612-1,

VU la délibération n°D19/22 du Conseil municipal du 30 mars 2022 relative au vote du budget primitif de 2022

CONSIDERANT CE QUI SUIT :

Dans le cas où le budget de la commune n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget,

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, le maire de la commune peut, sur autorisation du conseil municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, exception faite des crédits afférents au remboursement de la dette,

L'autorisation mentionnée ci-dessus doit préciser le montant et l'affectation des crédits,

VU le budget communal,

VU l'avis de la commission compétente,

VU le rapport du représentant légal,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE 1 : AUTORISE, avant le vote du budget primitif 2023, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement correspondant aux projets suivants :

<i>Opération</i>	<i>Libellé</i>	<i>Nature</i>	<i>Nature des investissements</i>	<i>Montants</i>
		2188	Renouvellement du parc halogène pour le parc de projecteurs LED pour le Théâtre du Garde Chasse	65 000,00 €
102	Informatique: Matériels et réseaux	2183	Renouvellements divers (ordinateurs, solutions matérielles, smartphones...)	47 584,00 €
		21533	Poursuite déploiement des fibres optiques (gymnase Liberté, Ateliers municipaux, écoles..)	10 000,00 €
111	Lucie Aubrac	2031	Etudes diverses (analyses juridiques, études géotechniques, études de sol, plan topo...)	40 400,00 €
		2313	Bureau de contrôle pour le rélocalisation des services municipaux	15 000,00 €
107	GE Espaces Publics	2031	Etudes pour l'aménagement prolongé du boulevard de la liberté et l'aménagement de la rue des combattants de l'Afrique du nord	50 000,00 €
		2151	Missions de contrôle et de sécurité des travaux d'aménagement du pôle Gare Mairie ; enfouissement des réseaux secteur Anglemont et travaux allée Jean Monnet	227 200,00 €
		2315	Changement de candélabres allée Jean Monnet	10 000,00 €
103	GE Bâtiments administratifs	2031	Sondages centre de loisir et diagnostics amiante écoles	40 500,00 €
		2135	Travaux alarmes intrusion théâtre	21 500,00 €
109	GE Bâtiments sportifs	2128	Reconstruction terrains tennis	200 000,00 €
		2135	Réhabilitation gymnase Liberté : complément désamiantage	100 000,00 €
				827 184,00 €

ARTICLE 2 : Ces crédits sont compris dans la limite du quart de l'ensemble des crédits votés au titre de l'exercice 2023 pour le budget principal de la Ville des Lilas, repris dans le tableau ci-dessous :

Comptes	Autorisation budgétaires 2022	Montant Maximum des crédits ouverts avant le vote du budget 2023
D165	8 100,00	2 025,00
D20	556 110,40	139 027,60
D204	80 000,00	20 000,00
D21	5 416 792,39	1 354 198,10
D23	1 046 790,00	261 697,50
D26		-
D27		
TOTAL	7 107 792,79	1 776 948,20

ARTICLE 3 : Les crédits ouverts dans la présente délibération seront obligatoirement inscrits au budget primitif de l'exercice budgétaire 2023.

ARTICLE 4 : La présente délibération sera transmise au Préfet de la Seine-Saint-Denis, et au Trésorier Municipal de la Ville des Lilas.

Et ont signé au registre les membres présents,
Pour copie conforme,

Le Maire des Lilas,



Lionel BENHAROUS



Délibération votée par :

Voix pour 31

Voix contre

Abstentions

NPPV

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

093-219300456-20221214-D136-22-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2022

Certifiée exécutoire compte tenu :

- de sa transmission en Préfecture
- et de sa publication le

16 DEC. 2022

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil, sis 7 rue Catherine Puig 93100 Montreuil, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le Tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le site internet www.telerecours.fr.